

BUDGET PRIMITIF 2023 NOTE SYNTHÉTIQUE DE PRÉSENTATION

L'article L2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation. Après adoption du budget primitif par le Comité Syndical, celle-ci sera mise en ligne sur les sites Internet www.plumergat.fr et www.pluneret.fr.

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année, dans le respect des principes budgétaires et comptables, à savoir : annualité, antériorité, universalité, unité, équilibre réel, spécialité et sincérité.

Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité. Par cet acte, la Présidente, ordonnateur, est autorisée à effectuer les opérations de dépenses et de recettes inscrites au budget, pour la période qui s'étend du 1^{er} janvier au 31 décembre 2023.

Il doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte.

Le budget primitif a été voté le 6 avril 2023 par le Comité Syndical. Il peut être consulté sur simple demande aux heures d'ouverture des mairies de Plumergat et Pluneret.

En préambule, il est précisé que :

- Il s'agit du 1^{er} exercice en nomenclature M57. Les crédits habituellement inscrits pour les dépenses imprévues disparaissent. En effet, des virements de crédits de chapitre à chapitre au sein de la même section dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de la section peuvent être autorisés,
- Le budget primitif étant voté après le compte administratif, celui-ci est présenté avec reprise des résultats antérieurs,
- Ce budget est bâti sur les bases du Rapport d'Orientations Budgétaires présenté le 2 mars 2023,
- Ce budget est établi avec la volonté de maîtriser les dépenses de fonctionnement,
- Ce budget est voté par chapitres.

I. ANALYSE DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent du Syndicat Mériadec Villages.

1.1 Les dépenses de fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement sont constituées par les frais d'entretien et de consommation des bâtiments publics et du stade de Kergohanne, les salaires du personnel (remboursement de la rémunération de la secrétaire), les prestations de services effectuées, et les intérêts des emprunts.

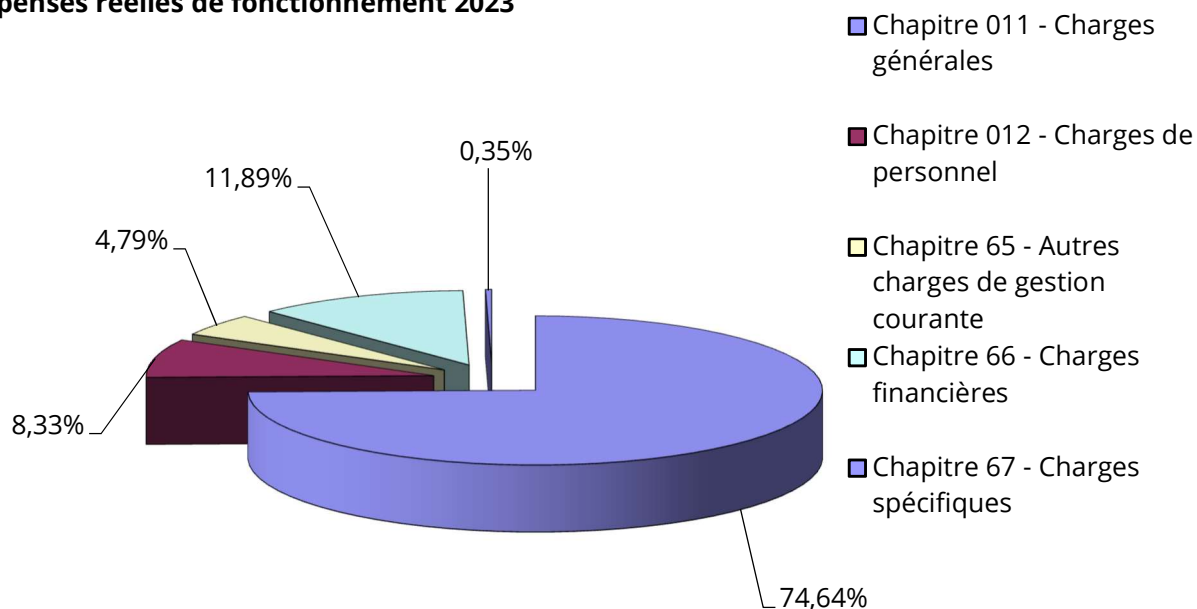
Les dépenses réelles de fonctionnement 2023 représentent 146 639 €, soit une augmentation de 5,26 % par rapport au budget 2022.

Cette hausse, par rapport au budget primitif 2022, se situe notamment au niveau du chapitres 011 (charges à caractère général).

Les crédits sont ainsi répartis :

| CHAPITRE | BP 2022 | BP 2023 | Évolution en valeur | Évolution en % |
|--|------------------|------------------|---------------------|----------------|
| 011 - Charges à caractère général | 93 300 € | 109 450 € | 16 150 € | 17,31% |
| 012 - Charges de personnel | 13 211 € | 12 220 € | -991 € | -7,50% |
| 022 - Dépenses imprévues | 5 387 € | 0 € | -5 387 € | -100,00% |
| 65 - Subventions et autres charges | 6 910 € | 7 020 € | 110 € | 1,59% |
| 66 - Intérêts de la dette | 20 000 € | 17 440 € | -2 560 € | -12,80% |
| 67 - Charges exceptionnelles | 500 € | 509 € | 9 € | 1,80% |
| Total dépenses réelles | 139 308 € | 146 639 € | 7 331 € | 5,26% |
| 042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections | 51 000 € | 28 079 € | -22 921 € | -44,94% |
| Total dépenses de fonctionnement | 190 308 € | 174 718 € | -15 590 € | -8,19% |

Dépenses réelles de fonctionnement 2023



Les modifications significatives concernent :

- Les consommations d'eau (c/60611) : + 2 500 €
- La fourniture de petit équipement (c/60632) : - 2 500 €
- L'entretien et la réparation de bâtiments publics (c/615221) : + 17 700 €. Il s'agit du remplacement des gouttières, ventilations, la révision de la toiture des vestiaires du stade de Kergohanne pour 9 500 €. Ces dépenses sont éligibles au FCTVA (Fonds de Compensation de la TVA).

Le chapitre 66, relatif aux charges financières, enregistre une baisse de 12,80 %, du fait du vieillissement de la dette.

1.2 Les recettes de fonctionnement

Le budget du syndicat Mériadec Villages s'équilibre par les participations des communes de Plumergat et Pluneret, proportionnellement, en fonction de la nature des dépenses, au nombre d'habitants ou d'élèves scolarisés à l'école publique Xavier Grall.

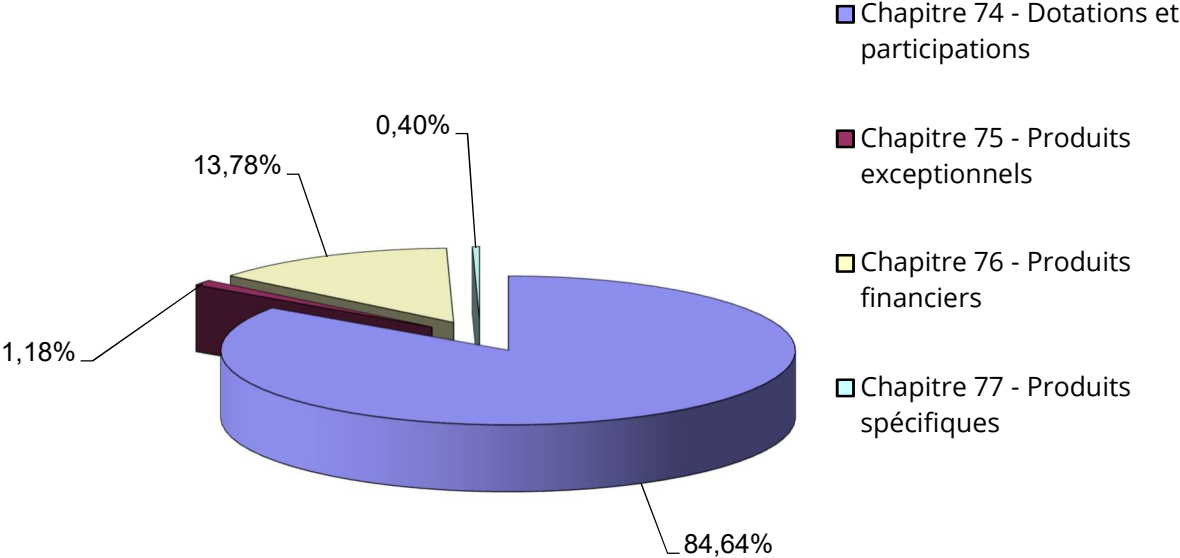
Afin d'équilibrer ce budget, la participation des communes pour 2023 a été minorée, compte-tenu du résultat cumulé nettement excédentaire (47 708 € en 2023 contre 10 907 € en 2022).

A noter : par rapport à l'inflation du prix de l'énergie, le Gouvernement a mis en place un "filet de sécurité" pour protéger les collectivités locales. Seuls les collectivités ou groupements les moins favorisés ont pu bénéficier de cette dotation. Pour être concernée la collectivité doit avoir un potentiel fiscal ou financier inférieur au double de la moyenne du même groupe démographique auquel elle appartient. Pour information le syndicat Mériadec Villages percevra en 2023 3 900 € à ce titre (c/74888).

Les recettes réelles de fonctionnement 2023 représentent 127 010 € et sont ainsi réparties :

| CHAPITRE | BP 2022 | BP 2023 | Évolution en valeur | Évolution en % |
|---|------------------|------------------|---------------------|----------------|
| 74 - Dotations et participations | 127 538 € | 107 501 € | -20 037 € | -15,71% |
| 75 - Produits de gestion courante | 500 € | 1 500 € | 1 000 € | 200,00% |
| 76 - Produits financiers | 51 063 € | 17 500 € | -33 563 € | |
| 77 - Produits exceptionnels | 300 € | 509 € | 209 € | 69,67% |
| Total recettes réelles | 179 401 € | 127 010 € | -52 391 € | -29,20% |
| Total recettes de fonctionnement | 179 401 € | 127 010 € | -52 391 € | -29,20% |

Recettes réelles de fonctionnement 2023



II. ANALYSE DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT

2.1 Les dépenses d'investissement

Le volume des dépenses d'équipement prévu en 2023 est de 170 750 €. Le détail a été présenté et examiné lors du Débat d'Orientations Budgétaires.

| SYNDICAT MÉRIADEC VILLAGES | | | | |
|--|--|------------------|---|----------------------------|
| DETAIL DEPENSES D'INVESTISSEMENT - EXERCICE 2023 - | | | | |
| MONTANTS TTC | | | | |
| Imputations | Libellés | Propositions | Observations | Gestion des achats/travaux |
| 2313 | Travaux sanitaires | 132 000 € | | Plumergat |
| 2188 | Achat 2 climatiseurs (canicule) | 2 000 € | | |
| | Total Accueil de loisirs rue Victor Graux | 134 000 € | | |
| | Etude de faisabilité pour extension du préau | | A revoir en fonction de l'évolution des effectifs | Plumergat |
| 2188 | Salle de pause : 1 plaque électrique / 1 réfrigérateur | 1 300 € | | |
| 2152 | 2 bancs pour la cour | 800 € | | |
| 21841 | Mobilier PS/GS (tables et chaises) | 850 € | A revoir selon effectifs | |
| 21841 | 1 meuble de rangement TPS/MS | 700 € | | |
| 2313 | Provision pour travaux éventuels | 5 000 € | | |
| | Total Ecole Xavier Grall | 8 650 € | | |
| 2188 | Mise en place d'un organigramme des clefs pour les bâtiments suivants: vestiaires de foot, salle associative, bâtiment du cercle | 600 € | | Pluneret |
| 2158 | Reprofilage entrée du parking intérieur du complexe | 4 000 € | Estimation | |
| 21318 | Provision de travaux (si nécessaire) | 2 000 € | | |
| 2188 | Pose d'un projecteur salle associative | 500 € | | |
| | Total Complexe sportif de Kergohanne - Pluneret | 7 100 € | | |
| 2128 | Aménagement extérieur | 15 000 € | Devis Colas | Plumergat |
| 2188 | Remplacement de l'autolaveuse | 4 000 € | L'actuelle a plus de 10 ans | |
| | Total Restaurant scolaire situé rue Parfait Pobéguin | 19 000 € | | |
| 2313 | Provision pour travaux éventuels | 2 000 € | | Plumergat |
| | Total Toilettes publiques place de l'église | 2 000 € | | |
| | TOTAL GENERAL... | 170 750 € | | |

2.2 Les recettes d'investissement

Pour 2023, les recettes d'investissement s'élèvent à 200 116 € :

| CHAPITRE | BP 2022 | BP 2023 | Évolution en valeur | Évolution en % |
|---|------------------|------------------|---------------------|----------------|
| 10 - Dotations, fonds et réserves | 5 500 € | 18 000 € | 12 500 € | 227,27% |
| 16 - Emprunts | 55 600 € | 85 037 € | | |
| 27 - Autres immobilisations financières | 80 800 € | 69 000 € | -11 800 € | -14,60% |
| Total recettes réelles | 141 900 € | 172 037 € | 30 137 € | 21,24% |
| 040 - Opérations d'ordre de transfert entre section | 51 000 € | 28 079 € | -22 921 € | -44,94% |
| Total recettes d'investissement | 192 900 € | 200 116 € | 7 216 € | 3,74% |

Les ressources propres sont constituées uniquement du Fonds de Compensation de la TVA, évalué à 18 000 €.

Les autres recettes d'investissement sont constituées par : le remboursement du capital de la dette des communes de Plumergat et Pluneret, pour 69 000 € et un emprunt d'équilibre, d'un montant de 85 037 €.

Le solde d'exécution cumulé de la section d'investissement s'élève à 62 484 €.

Ainsi établie, la section d'investissement est équilibrée en dépenses et en recettes à 262 600 €.

III. État de la dette

Le remboursement du capital de la dette s'établit en 2023 à 68 389 € (pour mémoire 80 790 € en 2022).

L'encours de la dette du budget du syndicat Mériadec Villages s'élève au 1^{er} janvier 2023 à 923 250 €. Pour mémoire, il s'élevait à 1 004 039 € au 1^{er} janvier 2022.

Le Syndicat détient 1 seul prêt à ce jour, à taux fixe. Il a été contracté pour financer la construction de l'école Xavier Grall. Il arrivera à échéance le 15 juin 2036.

Aucun nouvel emprunt n'a été mobilisé en 2022.

| État de la dette au 1 ^{er} janvier 2023 | | |
|--|-----------------------------|----------|
| Capital restant dû au 1 ^{er} janvier 2023 | Annuités de l'exercice 2023 | |
| | Capital | Intérêts |
| 923 250 € | 68 390 € | 17 000 € |